

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 JUIN 2024 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33  
Quorum : 17

**PRÉSENTS :**

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur GRANJU, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur BOURDIN, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur DI PERNA, Monsieur RICHER, Madame BRISSEZ, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYÈRE, Madame MEYZONNY

**EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :**

Madame ARMAND (à Monsieur GUEUR)  
Madame SEYTIER (à Madame GRIMAL)  
Madame ARBORE (à Monsieur de BOISSIEU)  
Monsieur RIBIERE (à Madame SONNERY)  
Monsieur ABBES (à Madame MEYZONNY)

**ABSENTS :**

Monsieur KARTAL  
Madame ARENA  
Madame PONCET  
Monsieur MARINO MORABITO

\_\_\_\_\_  
Monsieur BECQUART est désigné secrétaire de séance.  
\_\_\_\_\_

**2024.03.34**

**DÉPORT DES IMAGES DE VIDÉOPROTECTION DE 4 COMMUNES DU  
CLSPD**

(Rapporteur : Daniel GUEUR)  
Nomenclature : 6.1 - Police Municipale

Quatre des Communes du CLSPD développent un réseau de vidéoprotection urbaine (Ambronay, Bettant Château-Gaillard, Douvres). Les missions de sécurité publique relevant de l'Etat, les Communes souhaitent déployer un déport des images de vidéoprotection au sein de la brigade d'Ambérieu.

Accusé de réception en préfecture  
001-210100046-20240614-DEL\_2024\_03\_34-DE  
Date de télétransmission : 20/06/2024  
Date de réception préfecture : 20/06/2024 1

Le déport d'images vers la brigade d'Ambérieu-en-Bugey permettra aux forces de Gendarmerie d'accéder à distance aux images afin d'améliorer l'efficacité du système de vidéoprotection (levée de doutes, recherche de véhicule, alerte de passage de véhicule recherché, travail d'enquête, etc.). Aucune image ne sera enregistrée au sein de la brigade. La Commune reste propriétaire des images.

Le raccordement de la brigade au système de vidéoprotection d'Ambérieu-en-Bugey est déjà en opérationnel. Le matériel de visualisation est installé. Afin de poursuivre la logique de mutualisation du CLSPD, il est proposé d'utiliser les installations existantes, selon les conditions visées dans la convention avec la Commune d'Ambérieu-en-Bugey.

Il est précisé que les réseaux seront compartimentés afin de garantir la sécurité des systèmes informatiques des Communes.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la démarche de déport des images de vidéoprotection à la Gendarmerie.

La Commission Municipale **Ressources Humaines, Administration Générale, Sécurité, Tranquillité publique et Nouvelles technologies**, lors de sa séance en date du **11 juin 2024** a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

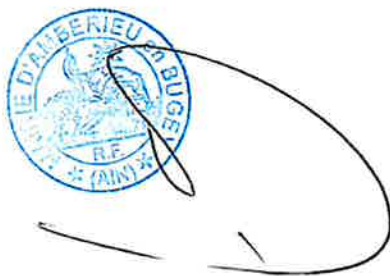
1. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions de déport des images avec les Communes du CLSPD, ainsi que les éventuels avenants ;
2. **DE DIRE** que les crédits sont prévus au Budget Principal, Chapitre 52 6262 INFO CLSPD

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 21 JUIN 2024

Daniel FABRE  
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Jacques BECQUART  
Secrétaire de séance

A handwritten signature in dark blue ink, appearing to read 'Becquart', written over a faint circular stamp.



Accusé de réception en préfecture  
091-210100046-20240614-DEL\_2024\_03\_34-DE  
Date de télétransmission : 20/06/2024  
Date de réception préfecture : 20/06/2024